

ET SI UN DRONE SURVOLAIT VOTRE COMMUNE ?



Le drone est un aéronef télécommandé. Il permet de réaliser des missions diverses et variées : surveillance, renseignement, cartographie, transport, vidéo ...

L'USAGE D'UN DRONE EST STRICTEMENT RÉGLEMENTÉ ET LES RÈGLES CHANGENT SELON SON UTILISATION ET SON GABARIT. L'ADICO VOUS PROPOSE DONC SON EXPERTISE À UN TARIF MUTUALISÉ.

LES MISSIONS :

Communiquer et promouvoir

- Site internet
- Bulletin ou journal municipal
- Photos ou vidéos d'évènements
- Prises de vues touristiques

Entretenir et surveiller

- Vérification des endroits difficilement accessibles
- Vérification des réseaux routiers
- Gestion des espaces verts

Gérer et cartographier

- Contrôler le respect du plan local d'urbanisme
- Constatation de dégâts

NOTRE EXPERTISE

- Déplacement en commune d'un télépilote certifié (certificat théorique ULM) équipé d'un drone homologué
- Définition des zones à photographier
- Prises de vues
- Mise à disposition des photos et vidéos via adcloud.fr (format jpg, dng, mp4, mov)

+
d'informations
sur
www.adico.fr

contact@adico.fr
03.44.08.40.40



ET SI UN DRONE SURVOLAIT VOTRE COMMUNE ?



Le drone est un aéronef télécommandé, c'est à dire sans pilote à bord. Il permet de réaliser des missions diverses et variées : surveillance, renseignement, cartographie, transport, vidéo ...

L'USAGE D'UN DRONE EST DONC STRICTEMENT RÉGLEMENTÉ ET LES RÈGLES CHANGENT SELON SON UTILISATION ET SON GABARIT. L'ADICO VOUS GUIDE À TRAVERS SES APPLICATIONS DIVERSES ET VOUS PROPOSE SON EXPERTISE À TARIF MUTUALISÉ.

SES MISSIONS

Communiquer et promouvoir

- Site internet
- Bulletin ou journal municipal
- Photos ou vidéos des évènements
- Prise de vue touristiques

Gérer et cartographier

- Contrôler le respect du plan local de l'urbanisme
- Constatation de dégâts

Entretenir et surveiller

- Vérification des endroits difficilement accessibles
- Vérification des réseaux routiers
- Gestion des espaces verts

NOTRE EXPERTISE

- Déplacement en commune d'un télépilote certifié (certificat théorique ULM) équipé d'un drone homologué
- Définition des zones à photographier
- 1h de prise de vue
- Mise à disposition des photos et vidéos via adicloud.fr (format jpg, dng, mp4, mov)

+
d'informations
sur
www.adico.fr

contact@adico.fr
03.44.08.40.40

